

COMMUNE : **332 VIAS**
 ARRONDISSEMENT : **34 BEZIERS**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC LITTORAL**

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	11 194 091	48,30	122,80	11 716 000	5 658 828	48,30%	5 658 828,00
Taxe foncière non bâties (TFNB)	317 161	64,94	207,95	310 300	201 509	64,94%	201 508,82
Taxe d'habitation (TH)	5 762 249	15,92	67,15	5 424 000	863 501	15,92%	863 500,80
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					6 723 838		6 723 837,62

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	15,92	>>>	5 424 000		60,00	518 100,48

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	6 723 838 =				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			90 474	0	0	- 861 042	- 770 568

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
7 241 938,10		- 770 568		6 471 370,10

À MONTPELLIER

Le 12 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
 LAURENT GUILLON
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 
 Pour la Préfecture,

Le 28/03/2024
 Pour la Commune,
Maire Jordan DARTIER
 Maire de VIAS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<p>1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS</p> <p>Taxe foncière bâtie :</p> <p>a. Personnes de condition modeste 3 571</p> <p>b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0</p> <p>c. Locaux industriels 23 143</p> <p>d. Logements sociaux : exo de longue durée 4 019</p> <p>Taxe foncière non bâtie 13 680</p> <p>Taxe d'habitation :</p> <p>a. Dotation pour perte de THLV 46 061</p> <p>b. Mayotte >>></p> <p>Cotisation foncière des entreprises :</p> <p>a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire >>></p> <p>b. Base minimum</p> <p>c. Locaux industriels</p> <p>d. Autres allocations</p>	<p>2. BASES EXONÉRÉES</p> <p>Taxe foncière bâtie :</p> <p>a. Par le conseil municipal</p> <p>b. Par la loi 544 238</p> <p>Taxe foncière non bâtie :</p> <p>a. Par le conseil municipal</p> <p>b. Par la loi (terres agricoles) 33 160</p> <p>c. Par la loi (autres)</p> <p>Cotisation foncière des entreprises</p> <p>a. Par le conseil municipal</p> <p>b. Par la loi</p> <p>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</p> <p>a. Résidences secondaires et assimilées 5 424 000</p> <p>b. Logements vacants soumis à la THLV >>></p> <p>c. Bases dégrévées hors locaux vacants 226 248</p> <p>d. Bases dégrévées locaux vacants</p> <p>e. Bases dégrévées majo THS</p>	<p>4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES</p> <p>a. Éoliennes et hydroliennes</p> <p>b. Centrales électriques</p> <p>c. Centrales photovoltaïques</p> <p>d. Centrales hydrauliques</p> <p>e. Centrales géothermiques</p> <p>f. Transformateurs électriques</p> <p>g. Stations radioélectriques</p> <p>h. Installations gazières et autres</p> <p>i. Taxe sur les pylônes</p> <p>5. RÉFORMES FISCALES</p> <p>a. TVA prév. (compensation TH) >>></p> <p>b. TVA prév. (comp. CVAE) 0</p> <p>c. Coefficient correcteur 0,813742</p> <p>d. Taux FB commune 2020 17,81</p> <p>e. Taux FB département 2020 21,45</p>
--	--	--

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
	national 11	départemental 12				13	14
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	50,22	125,55	2,75000	122,80	a. National	>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	84,56	211,40	3,45000	207,95	b. Communal	>>>
Taxe d'habitation (TH)	24,45	31,21	78,03	10,88000	67,15	Taux maximum :	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
						b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...			6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH			Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée			a. Tx moy.75% départemental			33,40	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			b. Taux maximum de la majo			>>>	